

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 11 décembre 2006

L'an deux mille six et le onze décembre à 20 Heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 2 décembre 2006, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes MARCHEGAY, DOUENCE, LARRAILLET.

MM. DOUBAIN, TAUDIN, DUCOUSSO, DESQUEYROUX, GUERRERO.

Avait donné pouvoir : M. DESCAMPS à Mme TAUZIN

Était excusée : Mme LACHAIZE

Était absent : M GERBEAU

Ordre du jour :

- délibération pour le téléthon
- délibération pour virement de crédits pour l'aménagement de la salle du bas du foyer rural
- délibération pour vitraux de l'église
- scènes d'été en Gironde
- point sur l'avancement du PLU
- point sur les travaux des commissions :
  - entrées de chemin
  - groupe électrogène
  - travaux presbytère
- questions diverses

Le conseil municipal débute à 20 heures.

M. LAURET est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 13 novembre 2006 est signé par tous les membres présents ou représentés.

### **1) délibération pour modification des statuts de la C.D.C.**

Le Sous-préfet a notifié à la communauté de communes que la compétence voirie devait être intégralement transférée à la communauté de communes, la situation actuelle étant irrégulière.

Ancien libellé de la compétence voirie : « Création, Aménagement et Entretien de la voirie communale revêtue et des chemins ruraux revêtus listés en annexe aux présents statuts : terrassement et couche de fondation de chaussée ; couche de roulement ; caniveaux ; bordures ; trottoirs ; création de fossés de part et d'autre des chaussées neuves. La réparation des nids de poule et l'entretien des bas-côtés herbeux restent de la compétence des communes. ».

Nouveau libellé : « Création, Aménagement et Entretien de la voirie communale revêtue et des chemins ruraux revêtus listés en annexe aux présents statuts ».

### DELIBERATION

Le conseil municipal,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de communes du canton de Podensac en date du 29 décembre 2003,

Vu la délibération du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2006 approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de communes,

ADOpte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les statuts de la Communauté de communes annexés à la présente délibération

### **2) téléthon**

Pour les Téléthon 2004 et 2005, la commune avait versé une subvention de 320 €.

Le Comité de Jumelages et d'animations et d'autres associations pujolaises se sont réunis pour organiser le Téléthon 2006.

### DELIBERATION

Pour permettre aux associations pujolaises de s'investir dans la manifestation du téléthon, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de verser une

subvention de 320 euros au Comité de Jumelages et d'animations de Pujols sur Ciron. Ces 320 euros serviront donc intégralement au téléthon.

DELIBERATION : Virement de crédits :

Du 61522 (entretien et réparations des bâtiments) au 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé) pour : 320 euros.

Détail compte 6574 (subvention) :

- total budget 2006 : 8 045,00 €
- total versé : 7 712,44 €
- reste à réaliser : 332,56 €

VOTE : unanimité

Le bilan de la collecte est d'environ 2 000 € (subvention de la commune incluse), ce qui est un peu supérieur à l'an passé.

### **3) délibération pour virement de crédits pour l'aménagement de la salle du bas du foyer rural**

Il s'agit de poursuivre l'équipement de la salle de motricité de la maternelle.

Le bon de commande ASCO s'élève à 529 € T.T.C.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus pour l'aménagement de la salle du bas du foyer rural étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits :

- : 2135 - 061 (foyer rural) : + 500 €
- : 61522 (entretiens et réparations de bâtiments) : - 500 €
- : D 023 (virement à la section d'investissement) : 500 €
- : R 021 (virement de la section fonctionnement) : 500 €

VOTE : unanimité

### **4) délibération pour virement de crédits pour la dépose de la cabine téléphonique**

Le montant du devis est 1 490,96 € T.T.C.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus pour la dépose de la cabine téléphonique insuffisants, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits :

- : 2135 - 054 (bâtiments communaux) : + 1 500 €
- : 61522 (entretiens et réparations de bâtiments) : - 1 500 €
- : D 023 (virement à la section d'investissement) : 1 500 €
- : R 021 (virement de la section fonctionnement) : 1 500 €

VOTE : unanimité

### **5) délibération pour virement de crédits pour des intérêts moratoires**

facture FRANCE TELECOM du 4 juillet 2006 pour la dépose de la cabine. Nouveau publiphone installé le 26 octobre 2006.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour le paiement d'intérêts moratoires sur d'éventuelles factures

- : 6711 (intérêts moratoires) : + 100 €
- : 61522 (entretiens et réparations de bâtiments) : - 100 €

VOTE : unanimité

## 6) délibération pour vitraux de l'église

Le devis de l'Atelier du Vitrail d'un montant 25 729.55 € T.T.C. a été renégocié. Il a été revu à la baisse 16 406.73 € T.T.C.

### DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal le projet de restauration des vitraux de l'église.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le devis de :

- l'Atelier du Vitrail

montant H.T. : 13 718.00 € T.T.C. : 16 406.73 €

- SOLLICITE le Conseil Général pour une subvention de 30 % du montant H.T., soit 4 115.00 €

- autofinancement : 12 291.73 € -

- CHARGE Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention auprès cette administration

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide exceptionnelle auprès du sénateur, Monsieur Jacques VALADE dans le cadre de la réserve parlementaire.

Cette délibération remplace et annule la délibération prise en réunion du 9 octobre 2006 et reçue en sous préfecture le 12 octobre 2006.

VOTE : unanimité

## 7) délibération pour la transformation du bâtiment du presbytère en 4 logements

La livraison devrait intervenir en mai 2007.

Cette opération est « blanche » vu que le montant des loyers équilibre les annuités de remboursement du prêt.

La gestion des 4 appartements sera assurée par le PACT Habitat Développement Gironde.

M. DESQUEYROUX demande que l'on fasse état de possibilité de location auprès des habitants du village.

Le maire signale que le local contigu à la maison DAUBA permettra aux locataires de ranger leurs poubelles. L'agent communal est chargé des travaux nécessaires.

### DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'étude de restructuration du bâtiment du presbytère permet d'envisager l'aménagement de 4 logements (2 T3 et 2 T2). La consultation des entreprises est réalisée par l'architecte et permet de cerner complètement les coûts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de retenir le principe de l'opération sur la base du résultat de la consultation, soit un montant d'opération de 231 293 € T.T.C.

- adopte le plan de financement suivant :

Dépenses sur la base d'une T.V.A. de 5,5 % :

travaux bâtiment	: 218 000 €
honoraires	: 13 293 €
	-----
total	: 231 293 €

Recettes :

subvention Etat (Palulos)	: 2 600 €
subvention Conseil Général	: 24 300 €
subvention Conseil Régional	: 30 930 €
fonds propres	: 33 276 €
prêt C.D.C.	: 140 187 €
	-----
total	: 231 293 €

- mandate le Maire pour effectuer toutes les demandes de subventions et de prêts correspondantes.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces concernant ce marché et ses avenants.

Cette délibération remplace et annule la délibération prise en réunion du 12 septembre 2005 et reçue en sous préfecture le 14 septembre 2005.

VOTE : unanimité

### **8) délibération pour virement de crédits pour règlement charges sociales**

#### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus pour le règlement des charges sociales étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits :

: 6451 (cotisations URSSAF) : + 6 100 €

: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments) : - 6 100 €

VOTE : unanimité

### **9) information sur les modalités de financement de l'étude simplifiée des risques et des éventuelles mesures en découlant**

Le maire fait lecture de la lettre de M. DUBOURG adressée à M. le Sous-Préfet de Langon pour la prise en compte des frais engagés. Courrier joint en annexe.

### **10) scènes d'été en Gironde**

C'est une opération du Conseil Général qui met à disposition des communes un programme de spectacles présélectionnés.

Le Conseil Général finance à hauteur de 50 % par spectacle (plafond de 915 € pour les communes de moins de 1 000 habitants). De plus, la C.D.C. (commission n°6) va participer à ce financement en octroyant 25 % supplémentaires (plafond de 1 000 € pour Pujols, commune de moins de 1 000 habitants).

3 spectacles auront lieu :

- 22 juin à 21 H à l'église : contes, chants et musiques de Gascogne « voyage aquitain »
- 20 juillet à 20 H 30 à l'île : contes et orgues de Barbarie « une roulotte entre parcs et jardins »
- 7 septembre à 20 H 30 à l'île : « Les gosses de la rue » - jazz manouche et musique tsigane « la rue leur va si bien ».

Les scènes d'été sont gratuites pour les spectateurs.

M. DESQUEYROUX propose qu'une buvette du Comité des fêtes soit installée durant ces manifestations.

M. DOUABIN s'occupera de prévenir l'archevêché concernant le spectacle à l'église.

### **11) point sur les travaux des commissions**

- remaniement des entrées de chemin non goudronnées et desservant des habitations

La commission a relevé 8 entrées représentant 477 mètres hors Combelle, et 717 mètres avec Combelle.

L'entreprise SATTANINO remettra 2 devis en fonction de solutions techniques différentes.

Nous attendons encore la visite de la société PEPIN pour l'obtention d'un deuxième devis. Le conseil étudiera dans les prochaines semaines l'opportunité de réaliser ces travaux, en fonction des propositions recueillies.

- groupes électrogènes

M. DESQUEYROUX pense que l'on pourrait contacter une société de location qui fait ce genre de travail.

Il faudrait dans ce cas-là prévoir une convention qui permettrait de dépanner d'office.

Le maire déclare que cela est séduisant mais présente des difficultés car il y aura des réticences des sociétés qui pour répondre à ce marché devraient avoir un groupe immobilisé.

Une autre solution est d'amener le contenu des congélateurs vers des sociétés de froid comme SALVESEN à Langon (MM. DESQUEYROUX et TAUDIN).

Les devis s'élèvent à :

- 20 KVA : 9 855 €

- 30 KVA : 10 605 €

- sur la prise de force du tracteur 2 800 €.

On va vraisemblablement s'acheminer vers l'achat d'un petit groupe (1 000 à 1 500 €).

- vente ancienne table du conseil

Un antiquaire propose 450 € et de plus, il est intéressé par les frises de l'immeuble PERROY.

- City-stade

Il a été reçu une acceptation de commencement de travaux par Conseil Général avant que la Commission Permanente se prononce sur l'octroi de la subvention.

- chemin de Menaut

Il est aliénable. Il peut donc sortir des biens de la commune. Le principe serait de partager entre les riverains.

Dans le cas où quelqu'un justifie qu'il en a fait un usage continu pendant 30 ans ou « usucapion », il peut en recouvrer la propriété, ce qui est le cas de M. LACOSTE.

## **12) point sur l'avancement du PLU**

La prochaine réunion avec les services de l'Etat aura lieu le 17 janvier 2007.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, Pujols sera rattaché à la D.D.E. de Libourne, concernant ce dossier.

## **13) réunion sur la sécurité routière**

Le samedi 16 décembre à 10 H 30 aura lieu la réunion pour réfléchir au plan de sécurité sur les routes de la commune en particulier les départementales.

## **14) invitation des prêtres de Langon**

M. DOUABIN communique que les prêtres du secteur de Langon invitent les populations de Bommès, Budos et Pujols le 17 février à 19 H 30 au Foyer Rural.

Séance levée à 21 H 40.